

DÉPARTEMENT
Puy-de-Dôme

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
PLAINE LIMAGNE

Élection du bureau
de l'EPCI

ARRONDISSEMENT
RIOM

Effectif légal du conseil
communautaire
45

Nombre de conseillers présents
45

PROCÈS-VERBAL

DE L'ÉLECTION DU PRÉSIDENT, DES VICE-PRÉSIDENTS

L'an deux mille vingt-six, le treize du mois d'avril à 18 heures et 07 minutes, en application des articles L. 2121-7 et L. 2122-8 par renvoi de l'article L.5211-2 du Code général des collectivités territoriales (CGCT), s'est réuni le conseil communautaire de Plaine Limagne.

Étaient présents les conseillers communautaires :

Conseiller communautaire	Présent	Absents	Le cas échéant, pouvoir donné à (article L. 2121-20, applicable en vertu de l'article L. 5211-1 du CGCT) :
BALLY Yannick	OUI		
BARNERIAS Claudine	OUI		
BEAUVAIS Denis	OUI		
BILLEBAUD Brigitte	OUI		
BONNEAU Gérard	OUI		
BOSSARON Pascal	OUI		
CARRIAS Marc	OUI		
CESSAC Jean- Pierre	OUI		
CHABANON Stéphane	OUI		
CHANEBOUX FERRANDON Sandrine	OUI		
CHAPUT Luc	OUI		
CHASSAIN Didier	OUI		
CHATARD Loïc	OUI		
CHAVAROUX Christian	OUI		
CLEMENTE Christophe	OUI		
CONCU Marc	OUI		
COUTURAT Sandrine	OUI		
DARPOUX Patrice	OUI		

DENIER Claude	OUI		
DESPAX David	OUI		
FEYDEL Alain	OUI		
FONTAINE Patricia	OUI		
FUENTES Carmen	OUI		
GASTON Fabienne	OUI		
GAYET David	OUI		
GILBERT Cécile	OUI		
GOURBEYRE Emilie	OUI		
GOUYET Jean Marc	OUI		
HOUSSIER Stéphane	OUI		
LAURENT Guillaume	OUI		
LEVRAT Maud	OUI		
MANILLERE Bernard	OUI		
MOREL Matéo	OUI		
MORIN Pascale	OUI		
PARADIS Olivier	OUI		
PETOTON Rémy	OUI		
POUZADOUX Laëtitia	OUI		
RAYNAUD Claude	OUI		
ROLLAND-GRENIER Marie-Pierre	OUI		
ROUGERON Philippe	OUI		
ROUSSEAU Éric	OUI		
SEGUIN Thierry	OUI		
VAUTRELLE Frédéric	OUI		
WANG-WAH Laurence	OUI		
ZANUTTO Astrid	OUI		

1. Installation des conseillers communautaire/délégués

La séance a été ouverte sous la présidence de M. Marc CARRIAS, conseiller communautaire le plus âgé (en application de l'article L. 5211-9 du CGCT), qui a déclaré les membres du conseil communautaire cités ci-dessus installés dans leurs fonctions.

M. Luc CHAPUT a été désigné(e) en qualité de secrétaire par le conseil communautaire (art. L. 2121-15 du CGCT).

2. Élection du président

2.1. Présidence de l'assemblée

Le plus âgé des membres présents du conseil communautaire a pris la présidence de l'assemblée (art. L. 2122-8 du CGCT). Il a procédé à l'appel nominal des membres du conseil, a dénombré 45 conseillers présents et a constaté que la condition de quorum posée à l'article L. 2121-17 du CGCT était remplie.

Il a ensuite invité le conseil communautaire à procéder à l'élection du président. Il a rappelé qu'en application des articles L. 5211-10 du CGCT, le président est élu au scrutin secret et à la majorité absolue parmi les membres du conseil communautaire. Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

2.2. Désignation des assesseurs

Le conseil communautaire a désigné quatre assesseurs :

- M. Matéo MOREL
- M. Rémy PETOTON
- Mme Fuentes CARMEN
- M. Gérard BONNEAU

2.3. Déroulement de chaque tour de scrutin

Chaque conseiller communautaire/délégué, à l'appel de son nom, s'est approché de la table de vote. Il a fait constater au président qu'il n'était porteur que d'une seule enveloppe du modèle uniforme fourni par l'EPCL. Le président l'a constaté, sans toucher l'enveloppe que le conseil communautaire a déposée lui-même dans l'urne ou le réceptacle prévu à cet effet. Le nombre des conseillers qui n'ont pas souhaité prendre part au vote, à l'appel de leur nom, a été enregistré.

Après le vote du dernier conseiller, il a été immédiatement procédé au dépouillement des bulletins de vote. Les bulletins et enveloppes déclarés nuls par le bureau en application de l'article L. 66 du Code électoral ont été sans exceptions signés par les membres du bureau et annexés au procès-verbal avec mention de la cause de leur annexion. Ces bulletins et enveloppes ont été annexés les premiers avec leurs enveloppes, les secondes avec leurs bulletins, le tout placé dans une enveloppe close jointe au procès-verbal portant l'indication du scrutin concerné. Il en va de même pour les bulletins blancs qui sont décomptés séparément et annexés au procès-verbal. Ils n'entrent pas en compte pour la détermination des suffrages exprimés, mais il en est fait spécialement mention dans les résultats des scrutins. Une enveloppe ne contenant aucun bulletin est assimilée à un bulletin blanc (article L. 65 du Code électoral).

2.4. Résultats du premier tour de scrutin

a. Nombre de conseillers/délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote.....	0
b. Nombre de votants (enveloppes déposées)	45
c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du Code électoral).....	0
d. Nombre de suffrages blancs (art. L. 65 du Code électoral).....	1
e. Nombre de suffrages exprimés [b – c – d].....	44
f. Majorité absolue.....	23

NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
BILLEBAUD Brigitte.....	12.....	Douze.....
RAYNAUD Claude.....	32.....	Trente-deux.....

2.5. Proclamation de l'élection du président

M. Claude RAYNAUD a été proclamé(e) président et a été immédiatement installé.

3. Élection des vice-présidents

Sous la présidence de M. Claude RAYNAUD élu président (ou son remplaçant en application de l'article L. 2122-17 du CGCT), le conseil communautaire a été invité à procéder à l'élection des vice-présidents.

Il a été rappelé que les vice-présidents sont élus selon les mêmes modalités que le président (art. 5211-10 du CGCT). Le président a indiqué qu'en vertu de l'article L.5211-10 du CGCT, le nombre des vice-présidents est librement déterminé par l'organe délibérant sans que ce nombre puisse être supérieur à 20 %, arrondi à l'entier supérieur, de l'effectif total de l'organe délibérant ni excéder quinze vice-présidents.

Si en application de cette dernière règle le nombre de vice-présidents est fixé à moins de quatre, ce nombre peut toutefois être porté à quatre.

Il est rappelé que l'organe délibérant peut, à la majorité des deux tiers, fixer un nombre de vice-présidents supérieur à 20 % de l'effectif, sans pouvoir dépasser 30 % de son propre effectif et le nombre de quinze ou, s'il s'agit d'une métropole, de vingt.

Au vu de ces éléments, le conseil communautaire a fixé à 9 le nombre des vice-présidents du le conseil communautaire

3.1. Désignation des assesseurs

Le conseil communautaire a désigné quatre assesseurs :

- M. Yannick BALLY
- Mme Emilie GOURBEYRE
- M. Thierry SEGUIN
- M. Loïc CHATARD

3.2. Élection du premier vice-président (scrutin unique)

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote 00
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) 45
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du Code électoral)..... 7
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du Code électoral) 1
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d]..... 37
- f. Majorité absolue 19

NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
BEAUVAIS Denis.....	37.....	Trente-sept.....

M. Denis BEAUVAIS a été proclamé(e) premier vice-président et a été immédiatement installé.

3.3. Élection du deuxième vice-président (scrutin unique)

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote 0
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) 45
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du Code électoral)..... 0
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du Code électoral) 0

e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d].....
 f. Majorité absolue.....

NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
CHABANON Stéphane.....	32.....	Trente-deux.....
FUENTES Carmen.....	5.....	Cinq.....
PARADIS Olivier.....	8.....	Huit.....

M. Stéphane CHABANON a été proclamé deuxième vice-président et a été immédiatement installé.

3.4. Élection du troisième vice-président (scrutin unique)

a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote..... 0
 b. Nombre de votants (enveloppes déposées) 45
 c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du Code électoral)..... 8
 d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du Code électoral)..... 2
 e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d]..... 35
 f. Majorité absolue..... 18

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
CHASSAIN Didier.....	35.....	Trente-cinq.....

M. Didier CHASSAIN a été proclamé troisième vice-président et a été immédiatement installé.

3.5. Élection du quatrième vice-président (scrutin unique)

a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote..... 0
 b. Nombre de votants (enveloppes déposées) 45
 c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du Code électoral)..... 2
 d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du Code électoral)..... 1
 e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d]..... 42
 f. Majorité absolue..... 17

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
COUTURAT Sandrine.....	12.....	Douze.....
LEVRAT Maud.....	30.....	Trente.....

Mme Maud LEVRAT a été proclamée quatrième vice-présidente et a été immédiatement installée.

3.6. Élection du cinquième vice-président (scrutin unique)

a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote..... 0
 b. Nombre de votants (enveloppes déposées) 45
 c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du Code électoral)..... 7
 d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du Code électoral)..... 2
 e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d]..... 36
 f. Majorité absolue..... 19

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres

HOUSSIER Stéphane..... 36 Trente-six

M. Stéphane HOUSSIER a été proclamé cinquième vice-président et a été immédiatement installé.

3.7. Élection du sixième vice-président (scrutin unique)

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote 0
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) 45
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du Code électoral)..... 10
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du Code électoral) 0
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d]..... 35
- f. Majorité absolue..... 18

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
MANILLERE Bernard.....	35	Trente-cinq

M. Barnard MANILLERE a été proclamé sixième vice-président et a été immédiatement installé.

3.8. Élection du septième vice-président (scrutin unique)

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote 0
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) 45
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du Code électoral)..... 7
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du Code électoral) 1
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d]..... 37
- f. Majorité absolue..... 19

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
ROLLAND-GRENIER Marie-Pierre.....	37.....	Trente-sept.....

Mme Marie-Pierre ROLLAND-GRENIER a été proclamée septième vice-présidente et a été immédiatement installée.

3.9. Élection du huitième vice-président (scrutin unique)

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote 0
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) 45
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du Code électoral)..... 9
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du Code électoral) 2
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d]..... 34
- f. Majorité absolue..... 18

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
MOREL Matéo.....	34.....	Trente-quatre.....

M. Matéo MOREL a été proclamée huitième vice-président et a été immédiatement installé.

3.10. Élection du neuvième vice-président (scrutin unique)

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote 0
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) 45
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du Code électoral)..... 6
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du Code électoral) 1

e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d].....
 f. Majorité absolue.....

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
PETOTON Rémy.....	38.....	Trente-huit.....

M. Rémy PETOTON a été proclamé neuvième vice-président et a été immédiatement installé.

4. Clôture du procès-verbal

Le présent procès-verbal, dressé et clos, l'an deux mille vingt-six le treize avril, à 21 heures, 25 minutes, en double exemplaire a été, après lecture, signé par le président, le conseiller communautaire le plus âgé, les assesseurs et le secrétaire.

<i>Le président de la communauté de communes Plaine Limagne</i>	<i>Le doyen de séance,</i>	<i>Le secrétaire de séance,</i>
 RAYNAUD Claude	 CARRIAS Marc	 CHAPUT Luc
<i>Les assesseurs</i>		
 BONNEAU Gérard	 FUENTES Carmen	 MOREL Matéo
 PETOTON Rémy	 BALLY Yannick	 CHATARD Loïc
 GOURBEYRE Émilie	 SEGUIN Thierry	